



# AMAP DES JARDINS DE LA CHAUDEAU

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

contact@jardins-de-la-chaudeau.fr

## CONTRAT D'ENGAGEMENT VIANDE BŒUF-COCHON 2020-2021

### PREAMBULE

L'AMAP des Jardins de la Chaudeau a pour objet d'entretenir un partenariat entre le GAEC DES RAILLIS – éleveur bovin de race salers et éleveur porcin situé 4 Rue de Boutea, 55500 NANCOIS LE GRAND et un groupe ouvert d'adhérents, désireux de consommer autrement que par le circuit mercantile de la grande distribution, en soutenant une agriculture locale dans un esprit de solidarité, socialement équitable et écologiquement respectueuse.

L'AMAP permet à ses adhérents :

- de mieux connaître l'agriculture paysanne par l'établissement d'un lien privilégié avec l'éleveur, de visites de la ferme et de différentes sensibilisations aux circuits courts et aux pratiques éco responsables en général,
- de bénéficier de viande de qualité, selon un calendrier défini, produit selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.

L'AMAP permet à l'éleveur :

- de s'inscrire dans une démarche de production saine et affranchie des contraintes des circuits de distribution conventionnels,
- de faire connaître et apprécier son travail auprès d'un groupe de consommateurs avec lesquels il tisse des liens privilégiés,
- de s'assurer une part de rémunération stable et indépendante des aléas de production et de commercialisation.

### I – OBJET

Le présent contrat a pour objet la fourniture par le producteur à l'adhérent de viande bovine issue de la race SALERS et de viande de cochon découpée et/ou transformée.

L'adhérent choisira la formule sur laquelle il souhaite s'engager pour l'année (petit colis - moyen colis – gros colis).

La notion de petit, moyen ou gros colis de viande fait référence à un volume de viande variable en variété et quantité que chaque adhérent devra choisir au fil des distributions (selon bon de commande joint)

La viande est produite selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Le prélèvement et la découpe des bovins sont assurés par l'atelier de découpe « OS Viande » basé à Thierville/Meuse.

Elle est ensuite mise sous vide par l'éleveur.

### II – DUREE DU CONTRAT ET LIVRAISON

Le présent contrat s'étend du **20 FEVRIER 2020 AU 4 FEVRIER 2021**

Les distributions seront effectuées selon le calendrier suivant à la Ferme de la Chaudeau à PIERRE LA TREICHE le jeudi soir entre 17 heures 30 et 19 heures 30.

	Commande	Livraison	Prélèvement du paiement si annuel	Prélèvement du paiement si semestriel	Prélèvement du paiement si mensuel
Distribution 1	Avant 13 février 2020	Jeudi 5 mars 2020			Mars
Distribution 2	Avant 12 mars 2020	Jeudi 2 avril 2020			Avril
Distribution 3	Avant 9 avril 2020	Jeudi 30 avril 2020		Mai	Mai
Distribution 4	Avant 7 mai 2020	Jeudi 28 mai 2020			Juin
Distribution 5	Avant 4 juin 2020	Jeudi 25 juin 2020			Juillet
Distribution 6	Avant 2 juillet 2020	Jeudi 23 juillet 2020	Aout		Aout
Distribution 7	Avant 27 aout 2020	Jeudi 17 septembre 2020			Septembre
Distribution 8	Avant 24 septembre 2020	Jeudi 15 octobre 2020			Octobre
Distribution 9	Avant 22 octobre 2020	Jeudi 12 novembre 2020		Novembre	Novembre
	<b>COMMANDE BŒUF ET CHARCUTERIE PORC SEULEMENT</b>				
Distribution 10	Avant 26 novembre 2020	Jeudi 17 décembre 2020			Décembre
Distribution 11	Avant 17 décembre 2020	Jeudi 7 janvier 2021			Janvier
	<b>COMMANDE PORC SEULEMENT</b>				
Distribution 12	Avant 14 janvier 2021	Jeudi 4 février 2021			Février

Les adhérents s'engagent :

- à commander grâce au bon de commande édité par l'AMAP (seul ce document fera office de bon de commande) dans les délais inscrits dans le tableau ci-dessus la viande choisie, passé ce délai la commande ne pourra être prise en compte,
- à conserver la chaîne du froid de la viande en se munissant d'une glacière (la viande sera conservée en chambre froide par l'éleveur jusqu'à la livraison),
- à participer au moins une fois dans la saison à l'organisation d'une distribution (légume/pain/viande/fruits) ou à toute autre forme d'implication (chantiers, organisations d'une visite, ...) pour contribuer au fonctionnement général de l'AMAP,
- à venir chercher leur colis ou à le faire récupérer par une personne de leur choix après en avoir averti un référent de l'AMAP, en cas de non-retrait du panier, celui-ci sera partagé entre les adhérents présents ou donné à une association caritative.

### III – CONDITIONS DE REGLEMENT

Le règlement se fait par chèques, à la signature du contrat.

Les chèques destinés aux paiements des colis sont à libeller à l'ordre de « GAEC DES RAILLIS ».

Le chèque destiné au paiement de la cotisation à l'AMAP est à libeller à l'ordre de « AMAP des Jardins de la Chaudeau ».

Le présent contrat, contresigné par l'éleveur et l'AMAP, tient lieu de reçu de paiement.

En cas de paiement des colis en plusieurs fois, les chèques sont conservés par le référent trésorier de l'AMAP et transmis à l'éleveur à la date d'encaissement précisée dans le tableau ci-dessus.

### IV – DEFECTION DE L'ADHERENT

Le mode de fonctionnement de l'AMAP implique un engagement annuel des adhérents et la stabilité des effectifs sur la durée de la saison. La défection d'un adhérent n'est donc possible qu'en cas de force majeure.

Cette défection implique :

- L'obligation pour l'adhérent de trouver un remplaçant jusqu'à la fin du contrat en cours via son réseau de connaissances ou la mise à disposition par l'AMAP d'une liste d'attente d'adhésion
- Le remboursement de la somme correspondant à l'achat des colis sur la période du contrat restant à courir
- La cotisation versée à l'AMAP reste acquise à l'association.

### V – VALIDITE DU CONTRAT

Le présent contrat n'est valable qu'à la remise du règlement au référent trésorier de l'AMAP.

### VI – ENGAGEMENT

Je, soussigné(e).....

Demeurant à .....

.....

Tél .....

E-mail .....

Assure avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts de l'association et m'engage à venir retirer mon colis (petit, moyen ou gros) à chaque distribution prévue ou le cas échéant, à le faire récupérer par une personne de mon choix.

Je choisis la formule suivante :

Choix de l'Amapien (cochez la case)	Nom du colis viande	Prélèvement/paiement choisi par l'Amapien (entourez la case souhaitée) – calendrier de prélèvement art 2		
		ANNUEL ou	SEMESTRIEL ou	MENSUEL
	Colis A	150 €	75 € * 2	12.5 € * 12
	Colis B	300 €	150 € * 2	25 € * 12
	Colis C	450 €	225 € * 2	37.5 € * 12
	Colis D	600 €	300 € * 2	50 € * 12
	Colis libre montant à définir (>600 €)		* 2	* 12

L'adhérent :  
Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

L'éleveur :  
GAEC DES RAILLIS

Le référent AMAP :  
Mariannick BAUDY

**AMAP DES JARDINS DE LA CHAUDEAU**  
**BON DE COMMANDE VIANDE COCHON**

**PAS DE LIVRAISON VIANDE PORC**  
**(CHARCUTRIE POSSIBLE) EN NOVEMBRE 2020**



A COMPLETER et à transmettre à [gaec-des-raillis@orange.fr](mailto:gaec-des-raillis@orange.fr)

Nom de l'amapien.....

Livraison n°.....du.....

Désignation	Cout € au kg	Quantité	conditionnement sous vide (kg)	Cout total € *
Pied de porc	3.50 €		U	
Saindoux	6.00 €		barquette 200-300g	
Jarret	7.80 €			
Coti	8.70 €			
Lard tranché ou non tranché	9.00 €			
Lard tranché mariné <b>(disponibles du 15/4 au 15/9)</b>	9.50 €			
Poitrine fumée	13.00 €			
Côtes lères	11.00 €		1 ou 2 - 200gr/unité	
Côtes lères marinées <b>(disponibles du 15/4 au 15/9)</b>	11.50 €		1 ou 2 - 200gr/unité	
Côtes échine	11.00 €		1 ou 2 - 200gr/unité	
Roti	11.90 €			
Sauté	12.00 €		500g ou 1kg	
Palette à la diable	16.70 €			
Grillades	12.00 €		2 à 10 - 100gr/unité	
Viande pour brochettes	14.00 €			
Chair à saucisses	10.00 €		500g ou 1kg	
<b>Crêpinette (chair à saucisses + crêpine)</b>	<b>13.00 €</b>		<b>120g/unité</b>	
Petites saucisses	12.60 €		2 à 10 - 80gr/unité	
<b>Saucisses blanches (disponibles du 15/4 au 15/9)</b>	14.00 €		2 à 10 - 100gr/unité	
<b>Boudin noir (disponibles du 15/9 au 15/4)</b>	<b>13.00 €</b>		2 à 10 - 150gr/unité	
Boudin blanc	18.00 €		2 à 10 - 150gr/unité	
Saucisse à cuire fumée	13.00 €		2 à 10 - 150gr/unité	
Viennoises (knacks)	13.00 €		2 à 10 - 70gr/unité	
Fromage de tête	13.00 €		barquette 200-300g	
Cervelas	13.50 €		2 à 10 - 100gr/unité	
Paté de campagne	14.00 €		barquette 200-300g	
Rillettes	14.00 €		barquette 200-300g	
Saucisson à l'ail	14.00 €		200-300gr/unité	
Roulade de jambon	17.00 €		6-8 tranches : 100gr total	
Jambon blanc	18.00 €		2-3 tranches par paquet	
Fuseau fumé	23.00 €		200gr//unité	
Coppa tranché	30.00 €		6-8 tranches : 100gr total	
Bacon	30.00 €		6-8 tranches : 100gr total	
*Le cout total de la commande sera défini après livraison en fonction des poids réellement livrés			<b>SOMME TOTALE</b>	

**BON DE COMMANDE VIANDE BŒUF**  
**PAS DE LIVRAISON BOEUF EN JANVIER 2021**



**A COMPLETER et à transmettre à gae-c-des-raillis@orange.fr**

Nom de l'amapien.....

Livraison n° .....du.....

Désignation	Cout € au kg	Quantité	conditionnement sous vide (kg)	Cout total € *
Viande hachée	9.50 €		0.250	
			0.500	
			0.750	
			1.000	
Steaks hachés	10.00 €		(2u) 0.250	
			(4u) 0.500	
Steaks	15.00 €		1u	
			2u	
			3u	
			4u	
Viande à fondue ou brochette (viande découpée en morceaux)	17.00 €		0.500	
			0.700	
			1.000	
Côte (600 à 800gr/u)	22.00 €		1u	
Entrecôte (env 200gr/u)	22.00 €		1u	
Rosbeef	21.00 €		1u (1 à 2 kg)	
Roti cocotte	12.00 €		1u (1 à 2 kg)	
Pot au feu	8.00 €		0.500	
			1.000	
Viande à Bourguignon	11.00 €		0.500	
			0.700	
			1.000	
Saucisse de bœuf (80 à 90g la saucisse)	13.00 €		2u	
			4u	
			5u	
			10u	
Merguez de bœuf (80 à 90g la merguez)	11.00 €		1u	
Os à moelle (paquet de 3/4 os)	2.50 €		1u	

\* Pour les conditionnements en unité le cout sera défini après livraison

\*Les steaks hachés et la viande hachée sont salés (selon la réglementation en vigueur pour la mise sous vide)

**0.00 €**